

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-141

**OBJET :** Arrêté de stationnement, 13 rue des écoles, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par l'entreprise VARIN Père & Fils visant à faire réserver des places de stationnement devant le 13 rue des écoles à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à des travaux d'isolation de combles le 30 novembre 2021 de 8h00 à 18h00;

## ARRÊTE

**Article 1** – Des places de stationnement sont réservées devant le 13 rue des écoles le 30 novembre 2021 de 8h00 à 18h00.

**Article 2** – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise VARIN Père & Fils,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de les Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 24 novembre 2021.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

